

# COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023\_055

~~~~~

## SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 7 septembre 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien (arrivé en cours de séance), CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

**OBJET : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE TOUS USAGES, LIEUDIT « LA PLAGNETTE »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la propriété située 1028 route de Taverole - VACHERESSE, cadastrée section A, numéros 114, 115, 116, 121, 122, 123, 124, 125 et 126 est en cours de vente. L'accès carrossable au bien se fait depuis le « chemin de Taverole au Replain » en passant sur la parcelle appartenant à la commune, cadastrée section A – n° 108. L'étude CHAUVET & FAVRE en charge de la rédaction de l'acte de vente fait remarquer que le passage se fait sans qu'il n'existe aucun acte notarié de servitude.

Afin de régulariser la situation, il est proposé à la Commune la création d'un droit de passage à tous usages et par tous moyens, y compris pour le passage en souterrain de toutes lignes ou canalisations nécessaires, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ☞ Fond servant : parcelle cadastrée section A numéro 108
- ☞ Fond dominant : parcelles cadastrées A numéros 114, 115, 116, 121, 122, 123, 124, 125 et 126
- ☞ Assiette de la servitude : cf. plan ci-joint
- ☞ Absence d'indemnité

Le futur acquéreur prendra en charge les frais notariés d'acte de constitution de servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un droit de passage à tous usages et par tous moyens, y compris pour le passage en souterrain de toutes lignes ou canalisations nécessaires selon les caractéristiques décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la création de cette servitude.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the official stamp.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*

Département :  
HAUTE SAVOIE

Commune :  
VACHERESSE

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 06/07/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Vu pour être annexé à la délibération  
n° DEL2023\_055 du 12/09/2023

Le Maire,  
Ange MEDORI



Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
Centre Des Impôts Foncier de Bonneville  
45 Rue Pierre de Coubertin 74136  
74136 BONNEVILLE  
tél. 04.50.97.19.01 - fax  
cdif.bonneville@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

